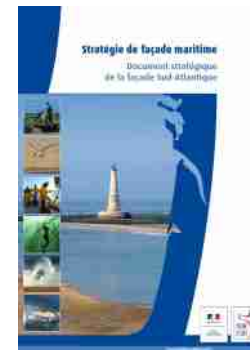




**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# CONSEIL MARITIME DE FAÇADE SUD-ATLANTIQUE

13 Juin 2023

- **Approbation du compte rendu de la séance du 2 décembre 2022**
- **Présentation du projet de Stratégie nationale pour la mer et le littoral validé par le Conseil national de la mer et des littoraux**
- **Planification maritime de façade intégrant la planification de l'éolien en mer : présentation du dossier de la saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) par l'État, élaboration du dossier du maître d'ouvrage**
- **Rôle de la Commission nationale du débat public**
- **Avancée des travaux sur la vision pour la façade maritime à horizon 2050**
- **Présentation de la démarche de renforcement maritime du réseau électrique atlantique**
- **Questions diverses**

- **Approbation du compte rendu de la séance du 2 décembre 2022**
- **Présentation du projet de Stratégie nationale pour la mer et le littoral validé par le Conseil national de la mer et des littoraux**
- **Planification maritime de façade intégrant la planification de l'éolien en mer : présentation du dossier de la saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) par l'État, élaboration du dossier du maître d'ouvrage**
- **Rôle de la Commission nationale du débat public**
- **Avancée des travaux sur la vision pour la façade maritime à horizon 2050**
- **Présentation de la démarche de renforcement maritime du réseau électrique atlantique**
- **Questions diverses**

- **Approbation du compte rendu de la séance du 2 décembre 2022**
- **Présentation du projet de Stratégie nationale pour la mer et le littoral validé par le Conseil national de la mer et des littoraux**
- **Planification maritime de façade intégrant la planification de l'éolien en mer : présentation du dossier de la saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) par l'État, élaboration du dossier du maître d'ouvrage**
- **Rôle de la Commission nationale du débat public**
- **Avancée des travaux sur la vision pour la façade maritime à horizon 2050**
- **Présentation de la démarche de renforcement maritime du réseau électrique atlantique**
- **Questions diverses**



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RÉVISION DE LA POLITIQUE MARITIME FRANÇAISE

2<sup>ème</sup> Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral & Mise à jour des Documents  
Stratégiques de Façade

2023- 2029

# L'Etat conduit la mise à jour de deux niveaux de planification maritime, plus intégrés et concertés

## Deux processus de mise à jour:

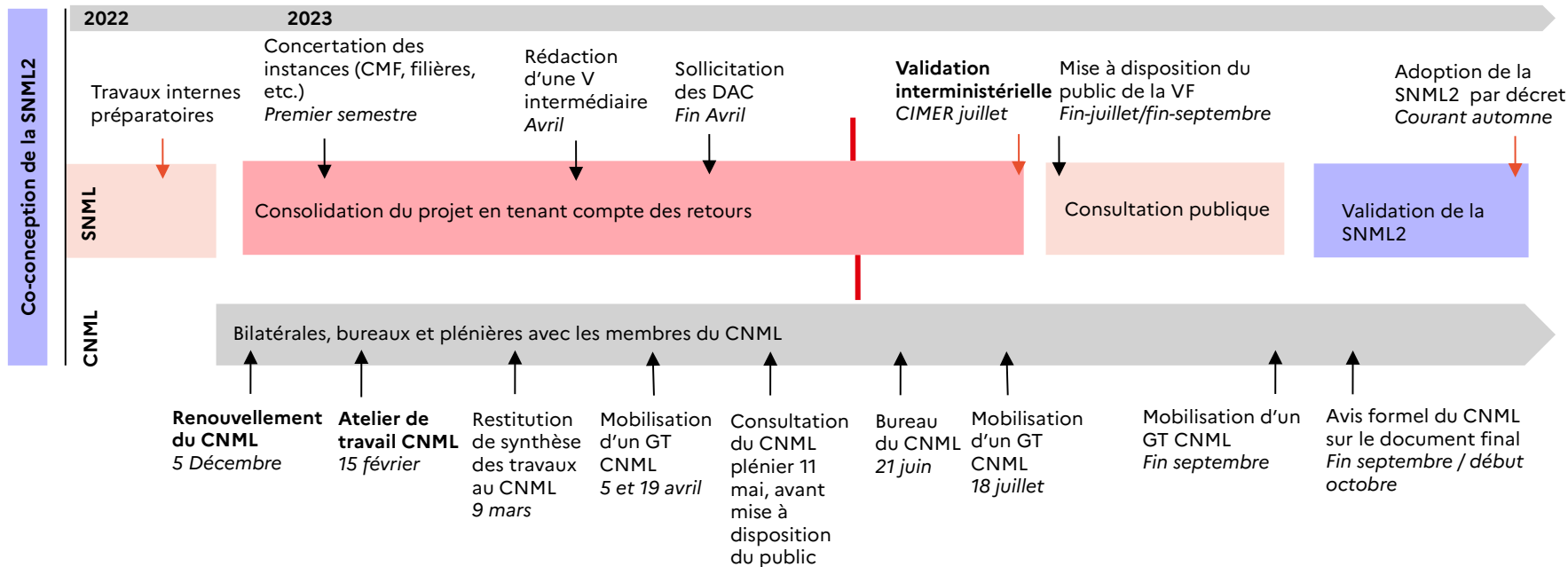
- Stratégie nationale mer et littorale, travail commun d'élaboration en vue d'une adoption par décret en juillet 2023
- Planification territoriale avec la mise à jour des Documents stratégiques de façade en vue d'une adoption en 2025.



- ✓ Planification maritime la plus intégrée
- ✓ Mise en avant de quatre lignes de force pour l'avenir :
  - **Ecologie**, via la protection et la connaissance
  - **Neutralité carbone**, via les EMR et la décarbonation
  - **Social**, via l'accompagnement des filières et la formation
  - **Economie**, via l'innovation et les atouts des territoires
- ✓ Processus prévus réglementairement ↔ Occasion d'apports inédits à la planification maritime :
  - Clarifier la SNML – renforcer l'orientation maritime de la France
  - Mutualisation de la participation du public portant sur la révision des DSF avec l'élaboration d'une cartographie de l'éolien en mer à 10 ans et à l'horizon 2050

# La SNML, co-construite pour renforcer l'orientation maritime de la France

# Stratégie de la France, la SNML 2 est élaborée en concertation avec le CNML





# Un avant-projet de SNML, issu des ateliers de concertation du CNML

## Méthode

- les ateliers de co-construction avec les membres du CNML : 5 ateliers et groupes de travail dédiés à l'ensemble des membres du CNML se sont tenus de février à avril ;
- La consultation et les concertations avec les territoires : les comités maritimes de façades et de bassins ultra-marins ont été saisis ;
- Des contributions écrites des membres du CNML et représentants des grands acteurs du maritimes ont été transmises et mise en commun sur la plateforme Expertises-territoires.fr ;
- Sur la base de ces consultations et concertations, un projet de plan détaillé de la future SNML a été élaboré de manière itérative ;
- A l'occasion de la réunion plénière du CNML du 11 mai 2023 dernier, les membres se sont prononcés en faveur de l'avant-projet qui leur a été présenté (2 votes en défaveur ; et 2 abstentions).

# L'avant-projet fixe des grandes priorités en accord avec les défis à relever pour et grâce à la mer

Architecture du plan : le document propose une architecture conforme aux attentes exprimées par les parties prenantes

## Préambule

- Contexte
- Nécessité, au-delà des textes juridiques de construire une stratégie nationale maritime et littorale

## Vision stratégique

- A 6 ans et à plus long terme
- Guide la politique maritime de la France

## Grandes priorités

- ✓ Transition énergétique
  - ✓ Bon état écologique
  - ✓ Justice sociale et sociétale
  - ✓ Développement économique durable intégrant pleinement la dimension de la pêche maritime
- Décliner de manière opérationnelle selon des objectifs, des chantiers, des calendriers et des moyens mis en œuvre

Grands objectifs pour chacune des six thématiques prévues par le code de l'environnement

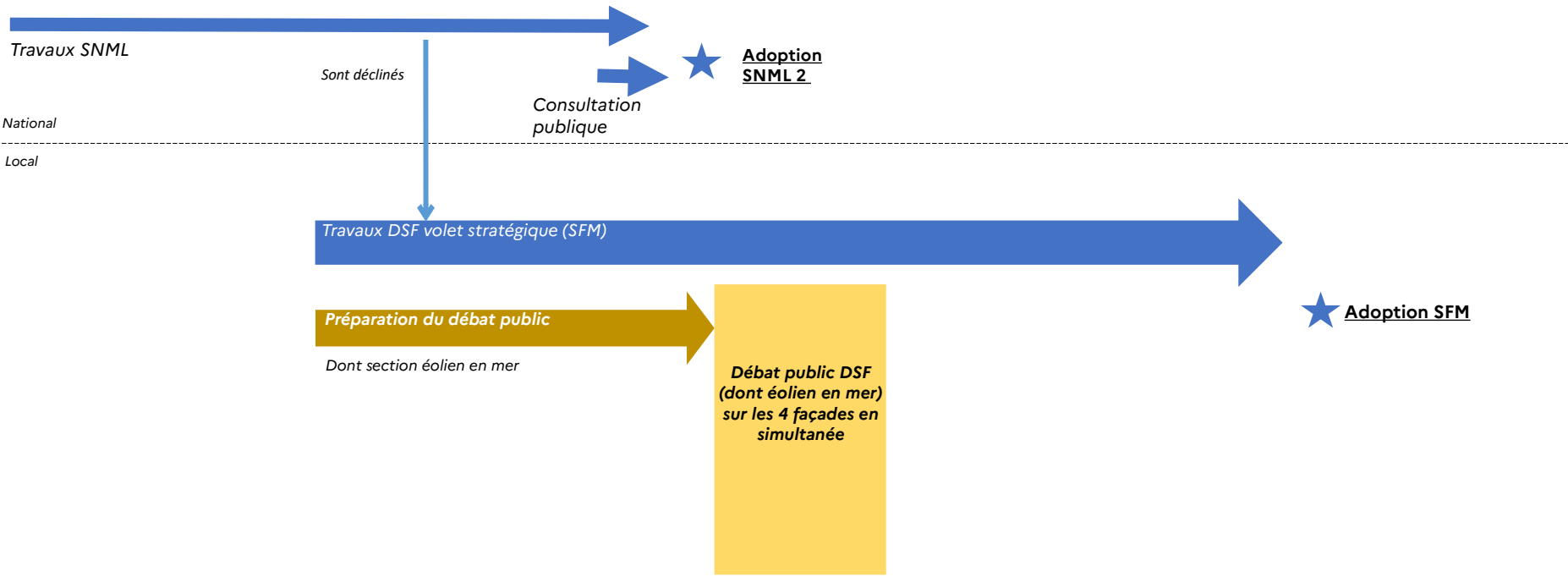
# Une planification effective : chaque défi est décliné en objectifs et moyens associés

Architecture du plan : 18 objectifs déclinent les grandes priorités de la SNML

1. Offrir une planification intégrée et globale pour les politiques maritimes et littorales
2. Atteindre le bon état écologique et restaurer la biodiversité marine et littorale avec des outils adaptés
3. Valoriser le patrimoine littoral et maritime
4. Assurer la protection de la zone littorale grâce à une action cohérente / coordonnée entre bassins versants et façades maritimes pour assurer une eau de qualité et réduire les pressions de la terre vers la mer
5. Atténuer les effets du changement climatique et accompagner l'évolution du trait de côte
6. Bien vivre le littoral et recomposer le modèle d'attractivité des littoraux
7. Promouvoir l'innovation technologique et numérique pour des activités performantes et un meilleur partage des connaissances
8. Soutenir l'effort de recherche et de connaissances au service des politiques publiques maritimes et des territoires
9. Affirmer la dimension sociale et durable des activités maritimes
10. Lutter contre le dumping social
11. Soutenir et promouvoir un modèle de pêche durable et une aquaculture performante pour assurer notre souveraineté alimentaire
12. Renforcer la compétitivité et l'excellence environnementale de l'ensemble des ports français
13. Développer les énergies marines renouvelables pour contribuer à la neutralité carbone 2050 avec un objectif de 18 GW attribués d'ici 2033
14. Accompagner les filières maritimes dans la transition vers la neutralité carbone à horizon 2050 et développer le caractère durable de leurs activités
15. Porter des positions ambitieuses pour le maritime en développant des coopérations
16. Accompagner le développement de l'économie bleue outre-mer, selon les particularités et les atouts de chacun
17. Renforcer l'ancrage territorial de la gouvernance maritime et sa capacité de proposition au service des politiques maritimes
18. Disposer des moyens de mise en œuvre de la stratégie

# La SNML 2 sera adoptée fin 2023, les DSF mis à jour la déclineront

2022												2023												2024												2025											
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D



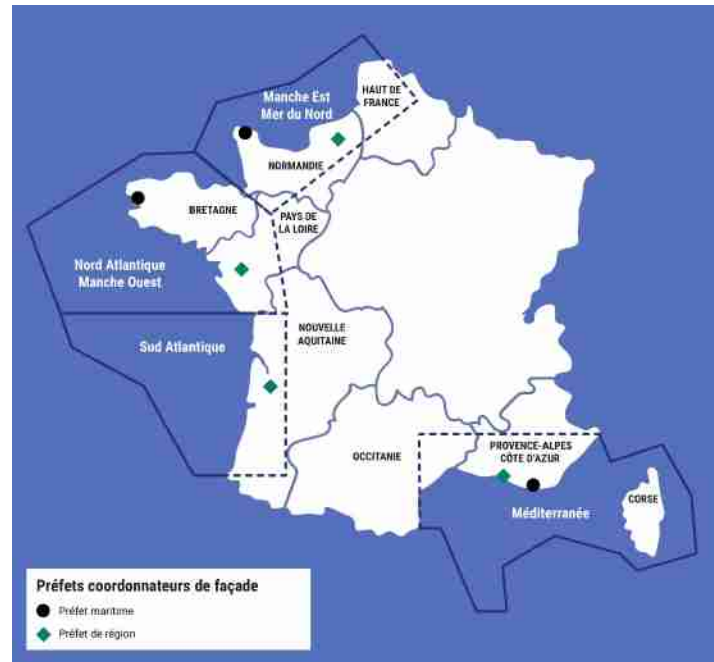
- **Approbation du compte rendu de la séance du 2 décembre 2022**
- **Présentation du projet de Stratégie nationale pour la mer et le littoral validé par le Conseil national de la mer et des littoraux**
- **Planification maritime de façade intégrant la planification de l'éolien en mer : présentation du dossier de la saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) par l'État, élaboration du dossier du maître d'ouvrage**
- **Rôle de la Commission nationale du débat public**
- **Avancée des travaux sur la vision pour la façade maritime à horizon 2050**
- **Présentation de la démarche de renforcement maritime du réseau électrique atlantique**
- **Questions diverses**

## **2. Les stratégies de façade maritime, mises à jour avec tous les publics et tenant compte de tous les usages**

# Les planifications maritime et énergétique en mer tracent un chemin de développement pour nos façades

- Mise à jour et approfondissement du 1<sup>er</sup> cycle de planification qui doit viser :
  - **l'atteinte du bon état écologique** des eaux marines
  - **la conciliation de la préservation de la biodiversité avec les usages historiques et émergents et des usages entre eux.**
- Cartographie de l'éolien en mer :
  - définition de **zones prioritaires** d'implantation de l'éolien en mer et son raccordement à horizon **10 ans** et de développement de l'éolien à **horizon 2050**.
  - diversification de notre mix électrique et de développement des EnR.

Processus déconcentré,  
cohérent nationalement



# Une planification maritime ambitieuse pour une approche intégrée et concertée des enjeux

Ce nouveau cycle de planification aura vocation décliner les objectifs de la Stratégie Nationale Mer et Littoral (SNML).

## Les principes de la planification :

- Favoriser la coexistence des usages de la mer
- Renforcer le caractère opérationnel des DSF
- Co-construire avec les parties prenantes

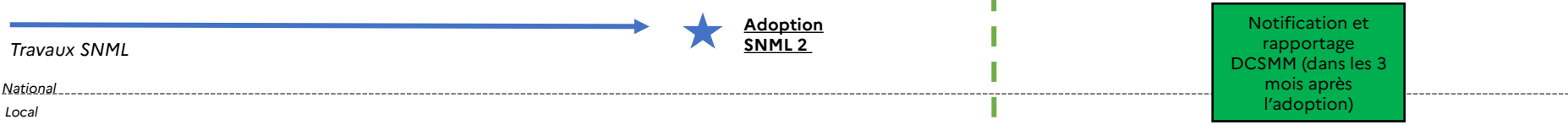
## Trois axes structurants :

- Visibilité pour les acteurs - Activités maritimes historiques et émergents
- Renforcer la protection de l'environnement
- Développer l'éolien en mer

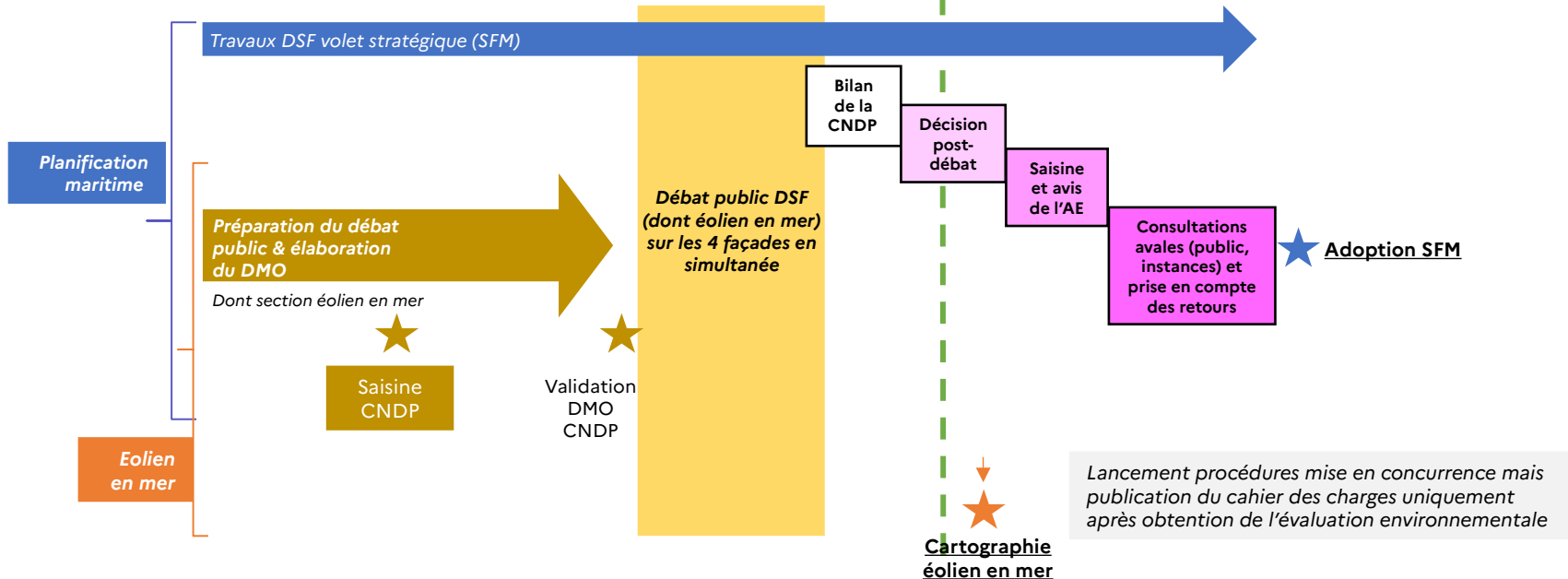


# Mise à jour des DSF et cartographie de l'éolien en mer sont réunies de manière inédite

2022												2023												2024												2025											
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D



-----  
 National  
 Local



**Cartographie éolien en mer**

Lancement procédures mise en concurrence mais publication du cahier des charges uniquement après obtention de l'évaluation environnementale

# Un moment fort autour de tous les enjeux maritimes avec le grand public, les usagers et les experts de la mer

## Une ambition...

- ⇒ **Moment fort de planification autour de tous les enjeux maritimes** (co-usages en mer, développement économique, protection de l'environnement...)
- ⇒ **Un seul « grand débat » sur chacune des façades maritimes** qui intégrera le développement de la **protection forte en mer** ainsi que les **zones pour l'éolien en mer** et leur raccordement.
- ⇒ **Volonté commune Etat / CPDP d'associer les CMF** avant et pendant les débats publics.

## ...qui se concrétise



**Mutualisation des débats publics DSF / éolien** fondée sur l'article 56 de la LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER).



Saisine de la **Commission nationale du débat public** le 05 avril 2023



Décision de **4 débats publics organisés par 4 Commissions particulières du débat public avec cohérence nationale**. Les CPDP décident des modalités des débats et les animent.

# Un enjeu d'appropriation par les parties prenantes et les citoyens

Sensibiliser les publics **aux usages de la mer et aux enjeux du maritime pour leur permettre de s'exprimer et éclairer les choix du décideur public** relatifs au modèle de développement des façades maritimes.

Un débat pour réunir à la fois :

- **des collectivités** : articuler au mieux les visions territoriale et nationale vers un objectif commun de développement durable
- **des usagers** : favoriser la compréhension mutuelle entre les différents acteurs de la mer
- **du grand public** : donner à voir les usages de la mer et les enjeux d'avenir sur la façade maritime

# Quels sont les objectifs de la planification ?

## A) Offrir une visibilité à long terme aux activités maritimes historiques et émergentes (1/2)

**La mise à jour des SFM sera l'occasion pour l'Etat et les parties prenantes de :**

- Evaluer l'état du milieu marin et des activités maritimes
- Développer et **pérenniser les activités maritimes** dans le respect du bon état écologique du milieu marin et en tenant compte des usages émergents

**La pêche, une activité essentielle au cœur de cette planification qui doit contribuer à :**

- Donner une visibilité pluriannuelle s'agissant de leurs possibilités de pêche
- Assurer le renouvellement de génération des professionnels + enjeu de formation
- Rechercher toutes les possibilités de co-usages des espaces et identifier les leviers pour y concourir
- Prendre en compte l'enjeu de décarbonation des navires de pêche dans la planification portuaire
- Prendre en compte les enjeux de la filière aval

## A) Offrir une visibilité à long terme aux activités maritimes historiques et émergentes (2/2)

**L'aquaculture, intégrée en renforçant le lien terre-mer de manière à :**

- Contribuer à améliorer la qualité des eaux littorales, notamment grâce à la mobilisation des collectivités locales
- Identifier des pistes de diversification, en particulier pour le développement de zones d'algoculture

**Les ports, des territoires structurés pour correspondre aux objectifs de transition énergétique :**

- Adapter les ports à la décarbonation du transport maritime (branchements électriques à quai, hydrogène, GNL, carburants alternatifs)
- Répondre aux défis de l'éolien en mer, en particulier du flottant :
  - ✓ Créer une synergie par façade entre ports, GPM comme ports décentralisés
  - ✓ Identifier et sécuriser les besoins portuaires et industriels de la filière éolienne sur toute la chaîne de valeur
  - Etablir une feuille de route nationale cohérente avec la planification portée dans les DSF

**La circulation maritime (transport et plaisance), un impératif de sécurité**

## B) Approfondir la protection du milieu marin

- Des objectifs ambitieux :
  - ⇒ **30% du territoire national couvert par des aires protégées et 10% sous protection forte** (métropole + Outremer **et terre-mer confondues**)
  - ⇒ A terme, 5% de la ZEE métropolitaine labellisée
- La labellisation ZPF se déploie via une planification maritime participative :
  - **Inscrire dans les DSF mis à jour les zones de protection forte candidates**, leurs enjeux de conservation, les principales pressions anthropiques qui s’y exercent et les activités qui font ou feront l’objet d’une régulation (niveau de régulation + modalités de mise en œuvre).
  - **Concier les périmètres et modalités de régulation** au sein des AMP candidates à la labellisation ZPF.

## B) Approfondir la protection du milieu marin

- Un double objectif pour la mise à jour des DSF :

- ✓ **Réévaluer l'état écologique du milieu marin** et mettre à jour les objectifs environnementaux afin de répondre aux enjeux de protection du milieu marin
- ✓ **Identifier des secteurs où un évitement, une limitation ou une suppression significative des pressions devraient être recherchés** dans la perspective d'une consolidation du réseau d'aires marines protégées et de développement des zones de protection forte.

Façade	Objectif ZPF 2027 (% surface ZEE façade)
MEMN	1
NAMO	3
SA	3
MED	5

→ La procédure de labellisation sera précisée dans un cadre national découlant du décret du 12 avril 2022.



## C) Planifier le développement de l'éolien en mer – place de l'éolien en mer dans la Stratégie Française sur l'énergie et le climat

- L'accélération significative du développement des énergies renouvelables est nécessaire pour faire face à l'augmentation à venir de la consommation d'électricité tout en diminuant nos émissions.
- L'étude « Futurs énergétiques 2050 » par RTE confirme la complémentarité des différents moyens de production nucléaire et renouvelables. Selon les scénarii travaillés par RTE, en 2050, la place de l'**éolien en mer** dans le mix énergétique pourrait **varier entre 22 et 62 GW**.
- Signature du **Pacte éolien en mer** avec la filière en mars 2022 qui prévoit des objectifs de :
  - 20 GW attribués en 2030
  - 18 GW en service en 2035
  - 40 GW en service en 2050
  - 50 % de contenu local dans les projets et 20 000 emplois directs et indirects en 2035
- Des succès industriels et économiques en 2022 :
  - Mise en service du premier parc à Saint-Nazaire
  - Stratégie TASE pour que la France soit pionnière de l'éolien flottant

# La planification doit permettre d'identifier et de prioriser 15,5 GW de nouvelles capacités à attribuer dans les 10 ans en France

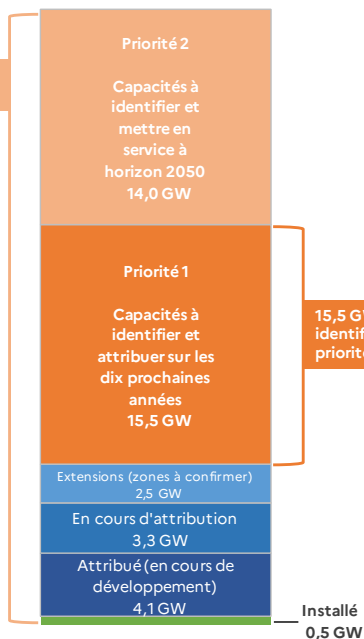


**Loi APER (10/03/2023)**

Cartographie des zones prioritaires horizon 10 ans

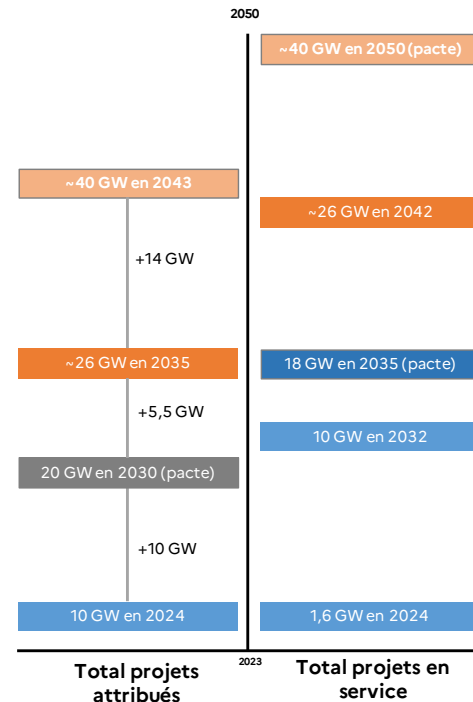
Cartographie des zones prioritaires à horizon 2050

40 GW à mettre en service d'ici à 2050



15,5 GW à identifier et attribuer en priorité 1

Capacités à attribuer (national)

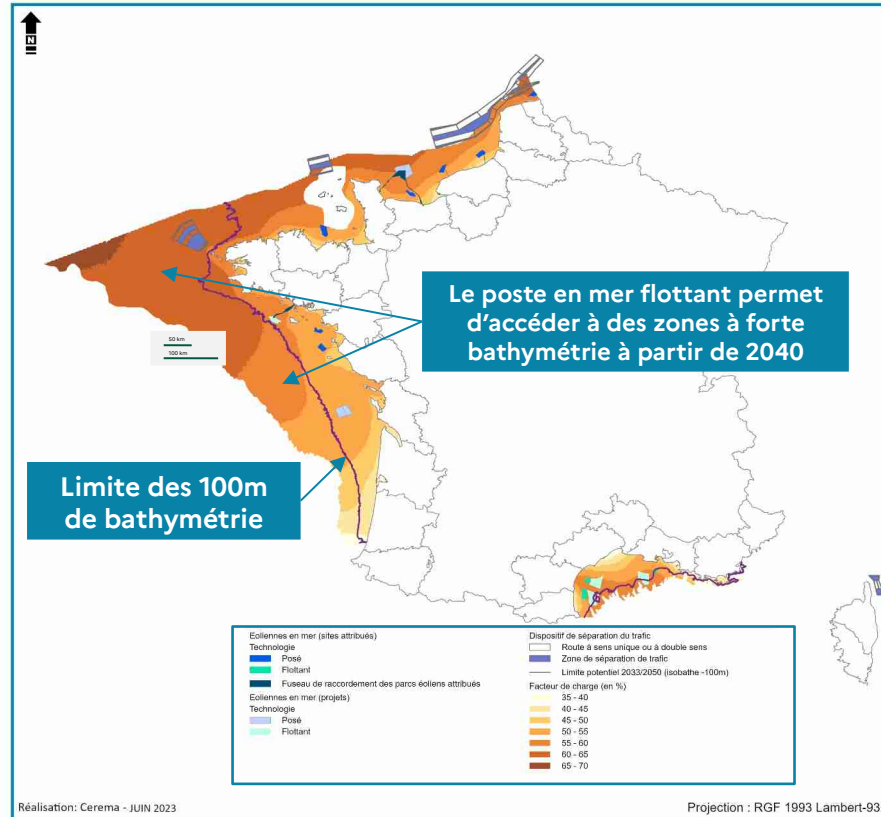


# Ces objectifs d'identification, à l'horizon 10 ans et à l'horizon 2050 ont été déclinés pour chaque façade maritime

Par le courrier du 6 juin 2023, la ministre de la Transition énergétique, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le secrétaire d'Etat chargé de la Mer et la secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie ont fixé les objectifs suivants aux préfets coordonnateurs de façade, dans le cadre de la planification à venir.

Façade	Objectifs à horizon 10 ans de nouvelles capacités à attribuer (dont extensions déjà identifiées)	Objectifs à 2050 (comprenant tous les parcs déjà attribués, en cours d'attribution et extensions identifiées)
MEMN	Entre 7 et 11 GW	Entre 12 et 15,5 GW
NAMO	Entre 6 et 9,5 GW (dont 0,5 GW)	Entre 17 et 25 GW
SA	Entre 2,5 et 5,5 GW (dont 1 GW)	Entre 7 et 11 GW
MED	Entre 3 et 4,5 GW (dont 2X0,5 GW)	Entre 4 et 7,5

Etude de quantification et de caractérisation du potentiel de l'éolien en mer  
 Potentiel 2050 disponible

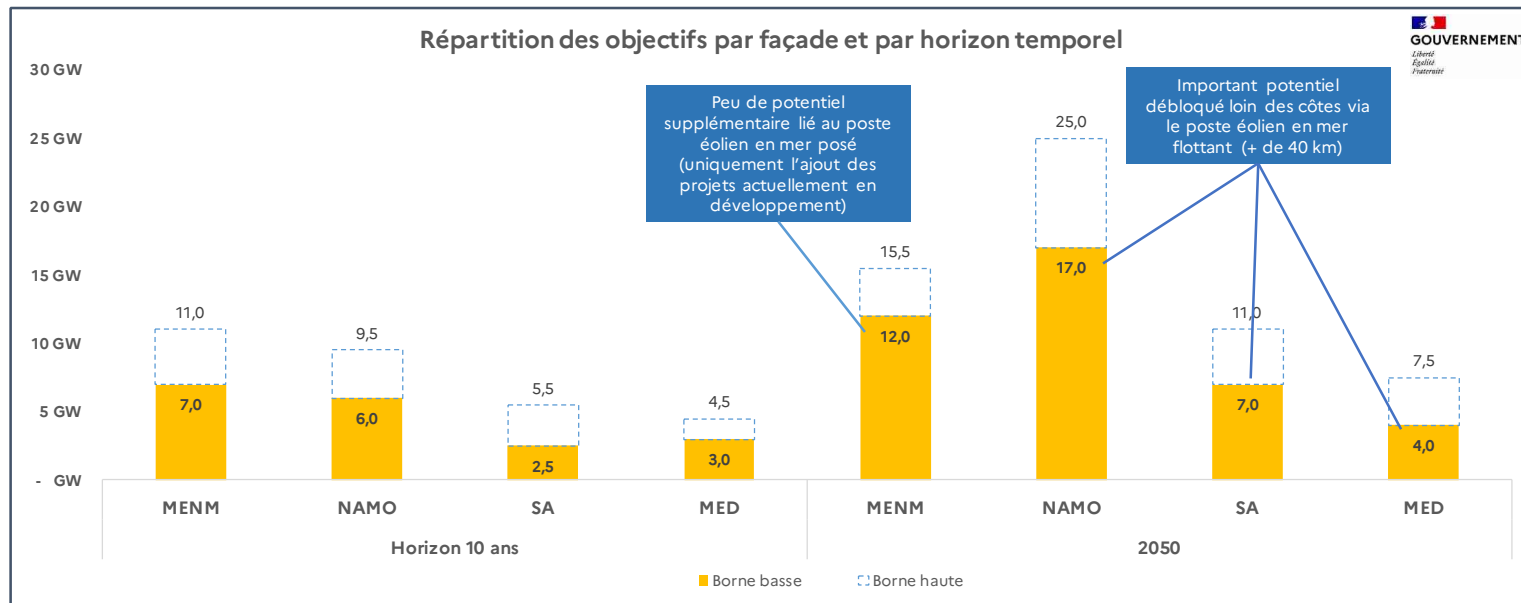


## Le potentiel technique complémentaire à l'horizon 2050 est liée à l'arrivée du poste en mer flottant

- Ces fourchettes s'appuient sur une analyse du potentiel technique (vent, bathymétrie, paysage, défense nationale, navigation, etc.)
- La mise à disposition de la technologie de poste en mer éolien flottant permet de dépasser la limite bathymétrique des 100m de profondeur, mais cette dernière n'est pas attendue avant 2040.
- A l'horizon 10 ans, les projets attribués devront majoritairement être situés à une bathymétrie inférieure à 100m de profondeur.
- Le potentiel technique débloqué est très significatif sur la façade atlantique

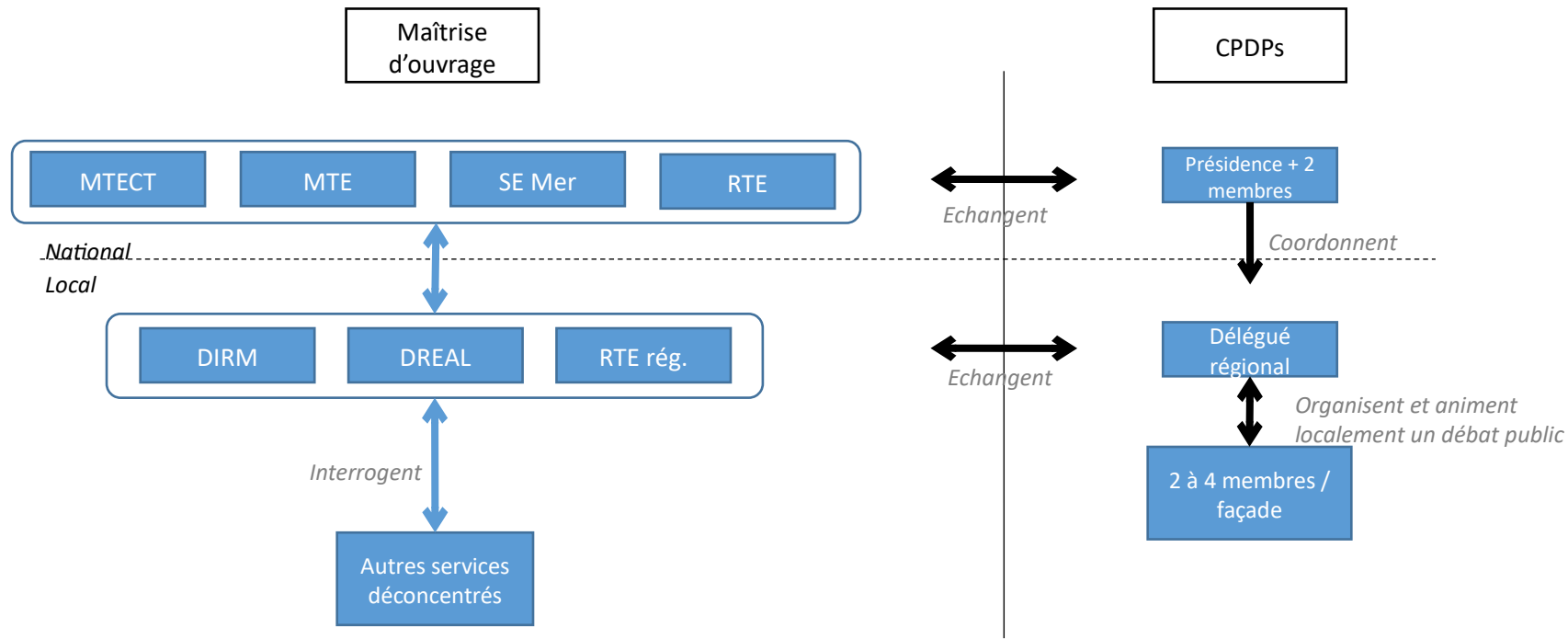
# Le débat public permettra de fixer plus précisément les volumes à attribuer sur chaque façade

De nouvelles données seront partagées dans le cadre du débat public : mise à jour des études relatives à la pêche, carte d'analyse des risques d'effet par compartiment environnemental, analyses paysagères, etc.

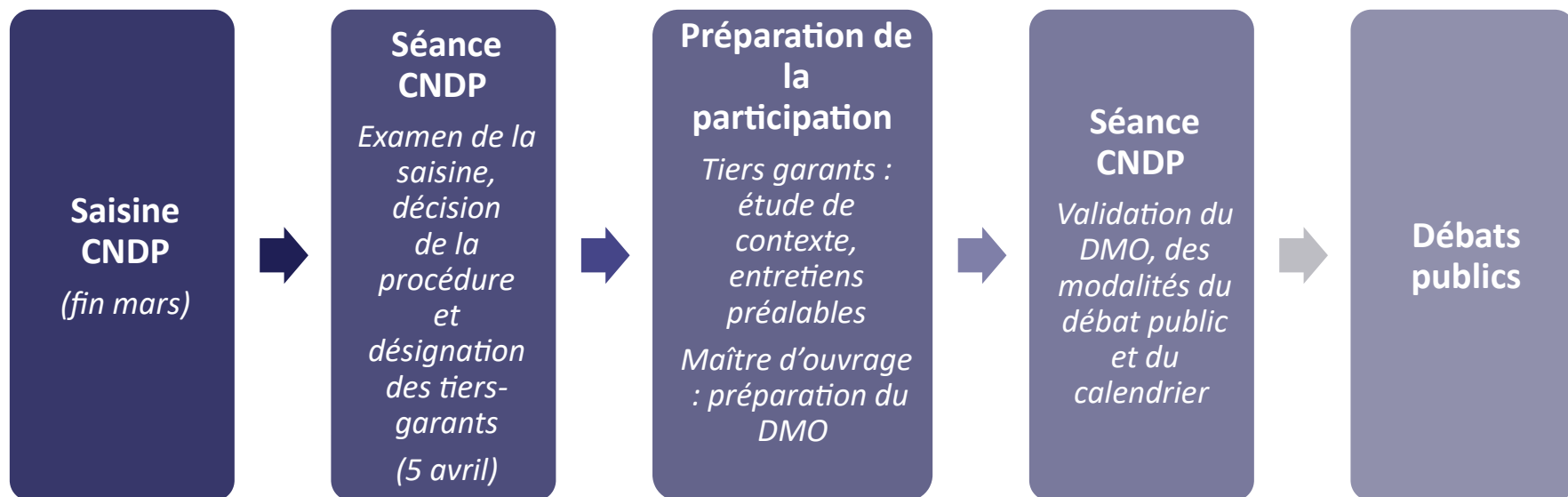


# Organisation, Dossier de maîtrise d'ouvrage et études en cours

# Un organisation inédite entre l'Etat et la CNDP pour une planification concertée

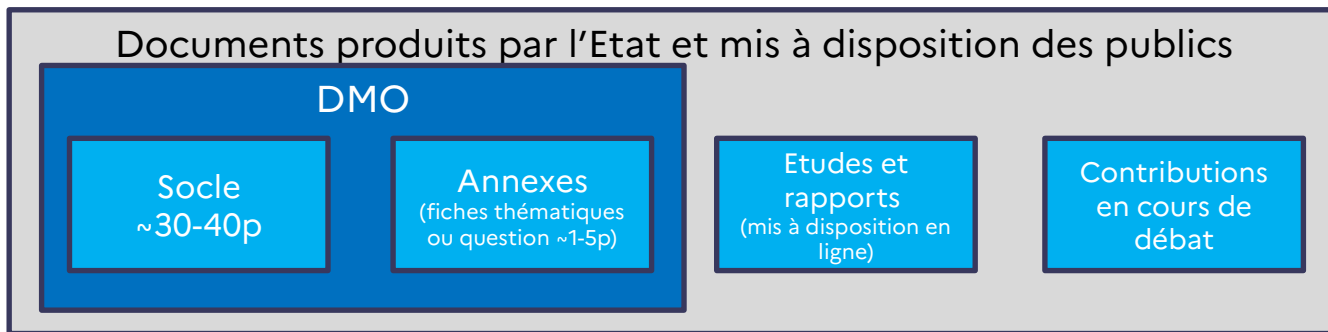


## La saisine de la CNDP, point de départ d'un processus participatif organisé en toute indépendance





# Le dossier du maître d'ouvrage : vecteur de l'information du public et des attendus de la participation



## Etat écologique de la mer

- ✓ Description des milieux/biodiversité de la façade
- ✓ Evaluation de l'état écologique et de la dégradation
- ✓ Objectifs de renforcement de la protection

## Eolien en mer

- ✓ Place de la mer dans la décarbonation de la production d'énergie
- ✓ Caractéristiques des parcs éoliens dont aspects socio-éco et environnementaux
- ✓ Scénarios de zones prioritaires

## Activités maritimes

- ✓ Etat des lieux et enjeux à venir pour toutes les activités
- ✓ Incidences sur le milieu marin et dépendance au milieu
- ✓ Interactions entre usages et opportunités de conciliation

## Participation du public

- ✓ Construction et usage des DSF : explications
- ✓ Enseignements des participations précédentes (débat publics, concertations)
- ✓ Place du débat public dans la mise à jour des DSF

## La connaissance placée au cœur de la planification et de la concertation

Une série d'études seront mises à disposition pour éclairer les choix selon trois axes :

**Améliorer la connaissance du milieu, à la fois sur le plan socio-économique et environnemental**

*Exemples : secteur ports et transports maritime, analyse de conjoncture sur les effets du Brexit*

**Permettre le choix éclairé des zones propices à l'éolien en mer**

*Exemples : étude vagues, sols et sous-sols marins réalisée par le SHOM*

**Mesurer les incidences environnementales des DSF et de la brique Eolien en mer**

*Etudes en vue de la réalisation de l'évaluation environnementale stratégique (EES), avec notamment la mise à jour de cartes de sensibilité pour l'éolien en mer pour les débats publics*



# GOVERNEMENT

*Liberté*  
*Égalité*  
*Fraternité*

Merci de votre attention

Consulter l'intégralité des documents adoptés et l'actualité de la planification maritime sur le portail national

<https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/>

- **Approbation du compte rendu de la séance du 2 décembre 2022**
- **Présentation du projet de Stratégie nationale pour la mer et le littoral validé par le Conseil national de la mer et des littoraux**
- **Planification maritime de façade intégrant la planification de l'éolien en mer : présentation du dossier de la saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) par l'État, élaboration du dossier du maître d'ouvrage**
- **Rôle de la Commission nationale du débat public**
- **Avancée des travaux sur la vision pour la façade maritime à horizon 2050**
- **Présentation de la démarche de renforcement maritime du réseau électrique atlantique**
- **Questions diverses**

LA commission nationale du débat public CNDP

MA PAROLE A DU POUVOIR

- Permettre l'exercice du droit à la participation du public

Constitution : « Toute personne a le droit (...) de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement »

- Débattre de tous les sujets avant la décision (pour améliorer leur qualité et leur légitimité)

L121-1 : le débat public doit permettre de débattre « de l'opportunité des projets, des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques, des impacts sur l'environnement, des solutions alternatives, et des modalités d'information et de participation du public après le débat ».



*La CNDP :*

- *Fixe le calendrier*
- *Décide des modalités*
- *Valide le DMO*

4 à 6 mois max

2 mois max

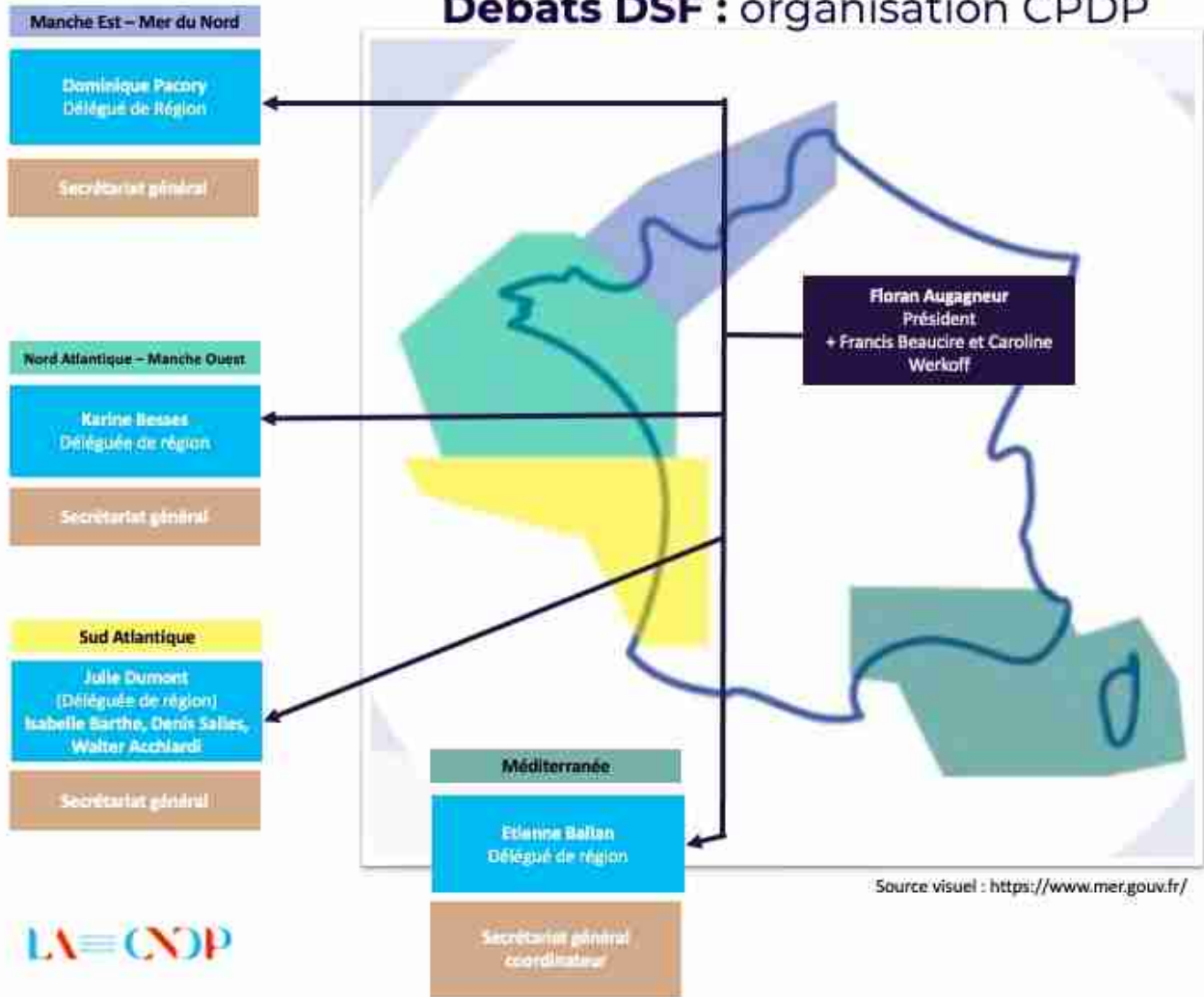
3 mois max

- Une Autorité administrative indépendante
- Veille au respect du droit constitutionnel à l'information et à la participation du public
- Information / délibération / restitution / reddition des comptes
- Ne donnera pas son avis sur le fond du dossier mais restituera celui du public



- Premier grand débat de planification maritime (enseignement précédents débats)
- Saisine conjointe : DSF et éolien en mer
- 6 mois maximum : le temps du public
- En principe, plus de débats projets par projets

# Débats DSF : organisation CPDP



Source visuel : <https://www.mer.gouv.fr/>

- Calendrier à préciser
- Articulation à déterminer ensemble

- **Approbation du compte rendu de la séance du 2 décembre 2022**
- **Présentation du projet de Stratégie nationale pour la mer et le littoral validé par le Conseil national de la mer et des littoraux**
- **Planification maritime de façade intégrant la planification de l'éolien en mer : présentation du dossier de la saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) par l'État, élaboration du dossier du maître d'ouvrage**
- **Rôle de la Commission nationale du débat public**
- **Avancée des travaux sur la vision pour la façade maritime à horizon 2050**
- **Présentation de la démarche de renforcement maritime du réseau électrique atlantique**
- **Questions diverses**

Le DSF se structure en 4 parties, chacune renouvelée tous les 6 ans :

1. La **situation de l'existant** (y compris ses enjeux)
2. La définition des **objectifs stratégiques** et des **indicateurs associés**

**Stratégie de façade maritime**  
adoptée le 14 octobre 2019

ARRÊTÉ INTER-PREFECTORAL

Portant approbation des deux premières parties  
du document stratégique de façade Sud-Atlantique

=> ce volet stratégique du DSF permet de déterminer des objectifs stratégiques pour atteindre les orientations souhaitées par la vision à horizon 2030 pour la façade Sud-Atlantique

3. Les modalités d'évaluation de la mise en œuvre des DSF  
=> le dispositif de suivi (*adoption 28 octobre 2021*)

**Volet opérationnel**

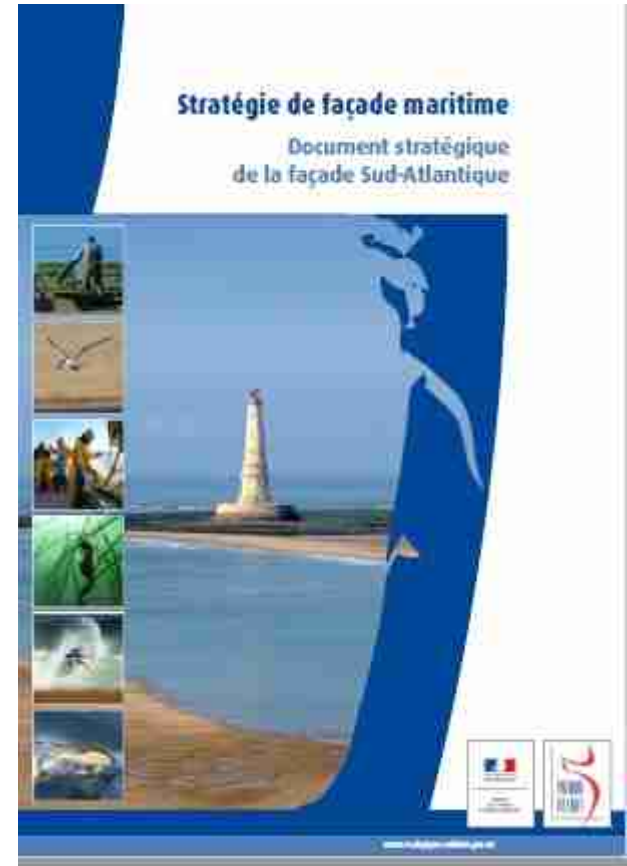
ARRÊTÉ INTERPREFECTORAL  
Portant approbation de la troisième partie du document stratégique  
de façade Sud-Atlantique (dispositif de suivi)

4. Le plan d'action pour apporter des réponses concrètes,  
adaptées aux territoires (*adoption le 4 mai 2022*)

ARRÊTÉ INTERPREFECTORAL  
Portant approbation de la quatrième partie (plan d'action)  
du document stratégique de façade Sud-Atlantique

## Un document synthétique...

- \* 1ère partie composée de la situation de l'existant (diagnostic, enjeux, vision d'avenir pour le territoire)
- \* 2ème partie constituée des objectifs stratégiques et de la planification de l'espace maritime (carte des vocations)



## ... et 9 annexes

\*Annexe 6 sur les objectifs stratégiques  
(environnementaux et socio-économiques)

\* Annexe 8 sur les fiches descriptives des  
zones délimitées dans la carte des vocations

# Mise à jour SFM : rappel du contexte

## Liste des annexes

### ■ Annexe 1

Diagnostic de l'existant

### ■ Annexe 2

Synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux

### ■ Annexe 3

Arrêté ministériel définissant le bon état écologique du milieu marin

### ■ Annexe 4

Carte des enjeux socio-économiques

### ■ Annexe 5

Carte des enjeux environnementaux

### ■ Annexe 6

Objectifs stratégiques et indicateurs associés

#### ■ Annexe 6.a

Tableau des objectifs stratégiques socio-économiques et indicateurs associés

#### ■ Annexe 6.b

Tableau des objectifs stratégiques environnementaux et indicateurs associés

#### ■ Annexe 6.c

Fiches descriptives des objectifs stratégiques environnementaux

### ■ Annexe 7

Tableau des dérogations

### ■ Annexe 8

Fiches descriptives des zones délimitées sur la carte des vocations

### ■ Annexe 9

Atlas cartographique

La vision locale de la SNML, adoptée en 2019, fixait le **futur souhaité** pour la façade Sud-Atlantique d'ici 2030 autour de 3 piliers :

- **Une exigence : le maintien d'un patrimoine marin d'exception :**

*Atteinte du bon état écologique incluant une bonne qualité de l'eau et une résilience des territoires face aux risques littoraux.*

- **Notre projet : une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques :**

*Des filières professionnelles et des ports performants et pourvoyeurs d'emploi qui ont réussi leur transition écologique et énergétique, un partage accepté de la mer qui permet la coexistence harmonieuse entre les usages, économe des ressources et des espaces.*

- **Un levier : l'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation :**

*Des liens renforcés entre scientifiques et professionnels pour mieux connaître la mer, maintien des capacités en R&D et innovation, un public intéressé par la mer, conscient de sa fragilité et de son potentiel.*



Depuis 2019, le contexte a évolué : changement climatique, décarbonation, préservation de la biodiversité, partage de l'eau...

D'autres données d'entrée (travaux ADEME, IFREMER, RTE, agence de l'eau, évolutions des politiques publiques,...) permettent d'apprécier les évolutions locales/ nationales /européennes attendues.

=> mise à jour de la vision en se projetant en 2050

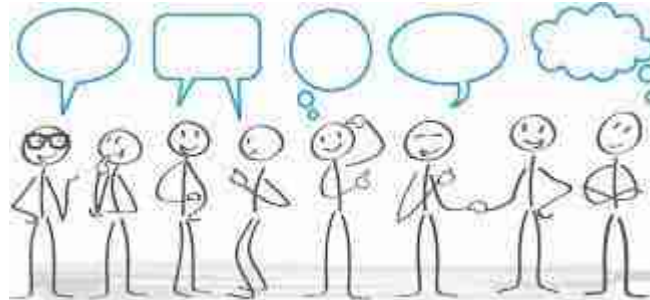
Quatre nouveaux enjeux devront y figurer :

- \* la conception d'une cartographie de zones prioritaires pour l'éolien en mer aux horizons 2033 et 2050
- \* la construction d'un modèle où les pêcheurs professionnels verront leur activité confortée
- \* des propositions d'organisation des infrastructures portuaires adaptés aux nouveaux enjeux énergétiques
- \* la traduction sur nos territoires d'objectifs chiffrés de Zones de Protection Fortes à moyen et long terme.



Pour cette mise à jour, l'année a été jalonnée par des temps de concertation avec les acteurs locaux de la mer et du littoral et les partenaires institutionnels :

- la Commission Administrative de Façade (CAF) s'est réunie le 21 mars pour lancer les travaux. Son équipe projet restreinte (DIRM, DDTM, DREAL, SGAR, Premar et OFB) s'est réunie les 4 et 5 mai pour travailler à la mise à jour de l'état des lieux et de la vision.
  - la Commission Spécialisée « Lien terre mer » s'est réunie le 13 avril
  - la Commission Permanente du CMF le 24 mai.
- Toutes deux se sont focalisées sur des propositions de mise à jour de la vision.



Sans être exhaustifs, évolution de la vision adoptée en 2019 en tenant compte de :

- \* ce qui a été fait par les acteurs depuis 2019
- \* l'évolution de l'état de la connaissance.

## **1/ Mieux intégrer l'urgence du changement climatique**

- \* Intégration du changement climatique, de la transition énergétique induite, des préoccupations de souveraineté alimentaire ;
- \* Présentation des événements exceptionnels (pandémie, canicule, incendie) ;
- \* Evolution du réseau des AMP pour renforcer la préservation des enjeux écologiques forts et majeurs, en tenant compte des évolutions dynamiques des milieux dues au changement climatique ;
- \* Reconnaissance de la prise en compte par les ports des nécessaires aménagements pour s'adapter aux impacts du changement climatique et contribuer à la décarbonation de l'économie ;
- \* Adaptation de la réglementation pour mettre en œuvre des solutions techniques et technologiques permettant de faire face au changement climatique.



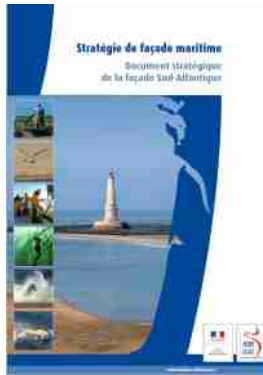
## 2/ Apporter des modifications structurelles selon les sujets (1/2)

- \* Nécessité de se projeter à horizon 2030 et au-delà ;
- \* Appuyer sur l'importance du lien terre mer à travers une co-responsabilité des acteurs amont / aval ;
- \* Meilleure identification des filières engagées dans les transitions écologique et énergétique et de leurs actions au service de l'emploi ;
- \* Rappel du besoin d'une visibilité à moyen terme de la pêche face à toutes les pressions subies ;
- \* Reconnaissance du rôle de la Région Nouvelle-Aquitaine dans la trajectoire nationale vers la neutralité carbone ;
- \* Reconnaissance de la résilience des territoires littoraux face au changement climatique ;
- \* Inscription de la planification de nouvelles zones de développement de parcs éoliens à horizon 2050 ;
- \* Prise en compte d'un renouvellement des enjeux de cohabitation des usages en mer en lien avec le développement de parcs éoliens pour avoir le pendant du paragraphe « littoral » sur la coexistence des usages ;



## 2/ Apporter des modifications structurelles selon les sujets (2/2)

- \* Mise en perspective des besoins d'évolution des formations aux métiers de la mer de demain ;
- \* Mentionner les sciences sociales, les savoirs empiriques et les sciences participatives pour comprendre les milieux marins, en complément des savoirs scientifiques à vulgariser ;
- \* Mention du fonds de dotation pour la biodiversité grâce auquel l'État organise la collaboration entre le monde scientifique et le monde industriel.



- **Approbation du compte rendu de la séance du 2 décembre 2022**
- **Présentation du projet de Stratégie nationale pour la mer et le littoral validé par le Conseil national de la mer et des littoraux**
- **Planification maritime de façade intégrant la planification de l'éolien en mer : présentation du dossier de la saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) par l'État, élaboration du dossier du maître d'ouvrage**
- **Rôle de la Commission nationale du débat public**
- **Avancée des travaux sur la vision pour la façade maritime à horizon 2050**
- **Présentation de la démarche de renforcement maritime du réseau électrique atlantique**
- **Questions diverses**

- **Approbation du compte rendu de la séance du 2 décembre 2022**
- **Présentation du projet de Stratégie nationale pour la mer et le littoral validé par le Conseil national de la mer et des littoraux**
- **Planification maritime de façade intégrant la planification de l'éolien en mer : présentation du dossier de la saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) par l'État, élaboration du dossier du maître d'ouvrage**
- **Rôle de la Commission nationale du débat public**
- **Avancée des travaux sur la vision pour la façade maritime à horizon 2050**
- **Présentation de la démarche de renforcement maritime du réseau électrique atlantique**
- **Questions diverses**